

INTITULE DE LA FORMATION: Licence Professionnelle Sécurité et Sûreté Maritimes (LPro-SSM)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La LPro- SSM a pour objectif de fournir aux apprenants une expertise juridique en matière de Sécurité et Sûreté maritimes.

De manière spécifique, la LPro-SSP va permettre aux étudiants :

1. d'acquérir une connaissance des textes nationaux, sous régionaux et internationaux en matière de réglementation maritime et portuaire;
2. décrire et interpréter les principales conventions maritimes internationales concernant la sécurité et la sûreté maritime ;
3. examiner les procédures de règlement des contentieux maritimes et portuaires;
4. formuler une bonne connaissance en matière de sûreté, sécurité et protection de l'environnement marin et portuaire;
5. reconnaître les sinistres liés aux pertes et avaries matérielles subies par les marchandises transportées ;

CONSTITUTION DU DOSSIER

1. *Lettre de motivation adressée au Directeur de l'Institut des Métiers de la Mer (I2M);*
2. *Copie légalisée de l'acte de naissance ;*
3. *Copie légalisée de la CNI ou du Passeport valide ;*
4. *Curriculum Vitae détaillé, daté et signé ;*
5. *Copie légalisée du diplôme du Baccalauréat ou diplôme équivalent ;*
6. *Copie simple du bordereau de versement des frais d'étude de dossier de 10 000 F CFA (frais de dossier non remboursables).*

PUBLIC CIBLE

Étudiants ou professionnels désirant exercer dans les domaines maritimes et portuaires.

Nombre de places : 50

INSCRIPTION

LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Secrétariat de l'Institut des Métiers de la Mer (au 1er étage du bâtiment de l'auditorium campus universitaire)

DATES & HEURES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Du 28 Octobre au 15 Novembre 2021

Les jours ouvrables

07h30 à 12h00

14h30 à 17h00.

LIEU DE PAIEMENT DE LA QUITTANCE

**BTIC N° de compte UL : N°TG024
01030 00642970011101**

ou

**ECOBANK TG055
01708140004450003 40**

INTITULE DE LA FORMATION: Licence Professionnelle Sécurité et Sûreté Maritimes (LPro-SSM)

DÉBOUCHÉS

Le titulaire de la Licence Professionnelle en Sécurité et Sûreté Maritimes peut exercer en tant que : Agent d'exploitation maritime et portuaire, Juriste en droit des activités maritimes et portuaires, Spécialiste en matière de sécurité et sûreté maritime et portuaire.

Il peut exercer dans des structures comme les Ports maritimes, Administrations portuaires, Compagnies ou agences maritimes, Compagnies d'assurances, Cabinets d'expertise maritime et portuaires, Organismes internationaux de réglementation maritime.

CONDITIONS D'ACCES

Cette formation est ouverte à toute personne titulaire du baccalauréat toute série ou détenteur d'un titre équivalent sous réserve d'être retenue après étude de dossier.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

ÉTUDE DE DOSSIERS

Du 15-18 novembre 2021



Le Président de l'Université de Lomé



Professeur Dodzi Komla KOKOROKO